

N° 124

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI 1970

---

Onze heures du matin

## PRIÈRE

M. Hopkins, du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le cinquième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a l'honneur de présenter son

## CINQUIÈME RAPPORT

En vertu de son ordre de renvoi du mercredi 21 janvier 1970, le Comité a étudié le Bill C-144, «Loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation.» et a décidé de le présenter avec les amendements suivants:

*Article 2*

Retrancher les lignes 7 à 9, page 3 et les remplacer par ce qui suit:

«non, qui affectent notablement la quantité et la qualité des eaux se trouvant à l'extérieur de cette province.»

Ajouter immédiatement, après le paragraphe 2 de la page 4 ce nouveau paragraphe:

«(3) la présente loi lie Sa Majesté et tout mandataire de Sa Majesté du chef du Canada ou du chef d'une province.»

Insérer, après le nouveau paragraphe 3 ce qui suit:

## PARTIE I

*Article 4*

Supprimer les lignes 1 et 2, à la page 6 et les remplacer par ce qui suit:

«nables et tenant compte des avis exprimés soit à des audiences publiques ou autrement par des»